

ZAC Mimaisonnette (saison 2 : épisode2) La Zac semble faire l'unanimité de mécontents...

La procédure de ZAC **contraint ceux qui sont inscrits** dans le périmètre.

La procédure de **ZAC écarte ceux qui ne sont pas inscrits** dans le périmètre.

Même s'ils ne sont pas opposés à se séparer de leur bien,
des propriétaires inscrits dans le périmètre **sont mécontents**.
(Ils ne connaissent ni le prix, ni la destination, ni la date de la transaction
pour leurs propriétés qui seront « gelées »)

Ils refuseront probablement de vendre dans ces conditions.

Des **propriétaires** inscrits dans le périmètre
mais **opposés à se séparer de leur bien sont mécontents**.
(car ils n'ont pas été consultés et veulent conserver leur bien.)

Ils refuseront probablement de vendre dans ces conditions.

D'autres propriétaires **qui souhaitent céder leur bien**
et sont maintenant exclus du périmètre **sont mécontents**.
(en plus, leurs propriétés sont menacées d'être déclassées)

« Il n'y aura aucune expropriation ... »
nous a garanti le maire le 10 avril 2008.

**Si les propriétaires ne souhaitent pas vendre dans ces conditions
et si le maire nous garantit de n'exproprier personne...,
alors, cette ZAC ne peut pas se faire !!!?**
(sous l'administration de ce maire...)

**Quelles seraient les motivations de notre municipalité
à persister dans l'élaboration d'une procédure de ZAC ?**

**Un « Projet Mimaisonnette » ne peut-il pas être réalisé
dans une procédure plus respectueuse de chacun ?**

Le cahier de concertation est de nouveau disponible en mairie.

Suite au prochain épisode...

Pour nous contacter, nous informer, nous soutenir, ou nous rejoindre :

« La Sentinelle de Pierrevillers », 7 rue Belle Fontaine 57120 Pierrevillers,

parlez en à vos voisins, ils sont peut être déjà membres...ou allez à : <http://www.lasentinelledepierrevillers.com>